104606 - Il aime son défunt père et voudrait lui faire du bien

question

Je vous pose la présente question à un moment où l'inquiétude m'envahit à cause de mon père décédé il y a deux ans. Il faisait preuve de négligence envers le Maitre des univers. Je m'explique:

1.Il n'observait pas régulièrement la prière prescrite; il priait tantôt et s'en abstenait tantôt par paresse mais pas parce qu'il en conterait le caractère obligatoire.

2.Il pratiquait rarement le jeûne du Ramadan sous prétexte qu'il était malade et devait prendre un médicament pour soigner son coeur ou qu'il était trop faible. En fait , il était un fumeur, et je crois que l'irrégularité de son observance du jeûne était due à son incapacité de résister à l'envie de fumer.

3. Nous possédons une épicerie autrefois, et , à ma connaissance , il ne soumettait pas les recettes de ses ventes au prélèvement de la zakat. Il est vrai que notre situation matérielle était difficile et le revenu de notre commerce nul, et nous avons vendu l'épicerie par la suite.

4.Il lui arrivait de posséder une somme d'argent lui permettant de faire le pèlerinage mais il ne le fit pas.Pourtant il me disait souvent qu'il souhaitait aller faire le pèlerinage mais il ne pouvait pas le faire parce qu'il souffrait de graves et multiples problèmes oculaires et devait se soustraire à la bousculade, à la lumière du soleil et à la fatigue.Après son décès , certaines personnes se sont portées volontaires pour faire le pèlerinage à sa place. Je pense qu'elles étaient au nombre de trois et qu'elles ne faisaient pas partie de ses proches.

J'aime mon père profondément et éprouve le même sentiment à l'égard de ceux qui l'ont connu.C'est pourquoi je voudrais que vous m'expliquiez les bonnes oeuvres à faire au profit de mon père.Je l'aime et je crains qu'il ne subisse le châtiment de la tombe et celui du jour de la Résurrection.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si vous voulez être utile à votre défunt père , vous pouvez agir comme suit:

1.Invoquer Allah sincèrement en sa faveur . Sous ce rapport, Allah Très-haut dit: Ô mon Seigneur! Fais que j'accomplisse assidûment la Ṣalāt ainsi qu'une partie de ma descendance; exauce ma prière, ô notre Seigneur! Ô notre Seigneur! pardonne-moi, ainsi qu'à mes père et mère et aux croyants, le jour de la reddition des comptes. » (Coran,14:40-41)

D'après Abou Hourayrah (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Quant un être humain meurt, ses ouvres cessent à l'exception de trois: une aumône courante, un savoir utile ou un enfant pieux qui prie pou lui. (Rapporté par Mouslim,1631).

D'après Abou Hourayrah (P.A.a) le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Certes, Allah le Très-haut et le Béni décernera un grade élevé à un homme et celui-ci dira : comment je l'ai obtenu?-Allah lui répondra : c'est grâce aux prières de ton enfant. (Rapporté par at-Tabarani dans ad-duaa,p 375 et al-Haythami l'a soutenu dans Madjmaee az-zawaid d'al-Bazzaz(10/234) Al-Baygaqui l'a rapporté dans as-Sunan al-Koubra (7/78).Adh-Dhahbi dit dans al-Mouhadhdhab (5/2650) que la chaîne de ses rapporteurs est solide. Al-Haythami a dit: ses hommes sont ceux du Sahih à l'exception de Assim ibn Bahdalah dont les hadith sont bons.

2.Faire des aumônes en sa mémoire.

3. Faire le pèlerinage majeur et mineur pour lui en lui en offrant la récompense. Ces affaires sont déjà détaillées dans notre site dans le cadre de la réponse donnée à la question n°12652

4.Payer ses dettes comme Djabir le fit des dettes de son père ,Abdoullah ibn Haraam ,(P.A.a) suivant l'ordre du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).Cette histoire est rapportée par al-Bokhari (2781).Quant à sa négligence relative au jeûne du Ramadan et au paiement de la zakat, son enfant ne peut pas les rattraper.Si le défunt négligeait ces deux prescriptions délibérément , il

en subira inévitablement les conséquences car personne ne peut les acquitter à sa place.Il en est de même de la prière.Nul ne peut la faire à la place d'un autre.Notre Maître le Puissant et Majestueux nous a informés que le musulman recevra une récompense adaptée à son oeuvre , bonne ou mauvaise.C'est dans ce sens qu'Allah Très-haut dit: Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome, le verra, et quiconque fait un mal fût-ce du poids d'un atome, le verra. (Coran,98:7-8). Toutefois, Allah , par Sa grâce et Sa miséricorde, peut pardonner les mauvaises actions.

La zakat s'assimile à la dette. Elle est due aux ayants droit. Il faut évaluer le montant de la zakat non payée durant toute sa vie et la payer . Nous espérons que cela entraînera un allégement pour lui.

Nous demandons à Allah de vous récompenser par le bien pour l'amour que vous vouez à votre père et votre désir de lui faire du bien, comme nous espérons qu'Il lui pardonnera.

Allah le sait mieux.